

Dépôt de documents

LE MANUEL DE FORMATION AUX TECHNIQUES D'ASEPSIE

Question n° 1421—**M. Jones:**

1. Le Manuel de formation aux techniques d'asepsie est-il disponible au personnel médical civil et, le cas échéant, quand sera-t-il distribué?
2. Le ministère de la Défense nationale est-il en train de rédiger ce manuel?
3. Le Ministère est-il d'avis qu'il serait souhaitable d'avoir une équipe d'experts en techniques d'asepsie dans chaque province et territoire et, le cas échéant, ne faudrait-il pas donner des cours de recyclage à cet égard?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 1 et 2. Un manuel de formation sur l'utilisation et l'entretien du «Containment Bed Isolator» est en cours de rédaction, et l'on prévoit qu'il sera terminé au milieu de 1979. Un deuxième instrument de l'équipement d'asepsie appelé «Transit Isolator» fait présentement l'objet d'un examen par le MDN, et un manuel portant sur cet appareil est également en cours de préparation. Toutefois, aucune date ne peut être avancée pour sa publication. Les deux manuels seront disponibles pour les spécialistes de la santé dans le domaine civil.

3. Oui. Jusqu'à ce que les provinces disposent du personnel compétent pour donner une formation locale, le personnel infirmier du MDN dispensera, au besoin, des cours de recyclage au personnel des agences qui feront l'acquisition d'un équipement d'asepsie.

[Traduction]

M. l'Orateur: On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que les questions n°s 135 et 713 soient transformées en ordres de dépôt de documents, et que ces documents soient déposés immédiatement.

[Traduction]

M. l'Orateur: On propose de considérer que les questions n°s 135 et 713 ont été transformées en ordres de dépôt de documents, ces derniers étant de ce fait déposés. En est-il convenu?

Des voix: D'accord.

[Texte]

PÊCHERIES ET ENVIRONNEMENT—LES CONTRATS DE RECHERCHE

Question n° 135—**M. Crouse:**

1. Des contrats de recherche de nature scientifique ont-ils été exécutés par le ministère des Pêches et de l'Environnement, le ministère des Approvisionnements et Services ou par tout autre ministère pour le compte du ministère des Pêches et de l'Environnement et, dans l'affirmative, a) quels sont les nom et adresse des particuliers ou des sociétés chargés d'exécuter le contrat et quelles sont leurs qualifications, b) quelle était la nature des travaux exécutés?
2. Quels sont les nom et adresse des principaux cadres des sociétés concernées?
3. Quels étaient le nom des navires utilisés et l'importance des effectifs?
4. A combien s'élevait le contrat accordé à chaque particulier ou société concerné?
5. Quelle a été la durée des recherches en matière de pêche?

(Le document est déposé.)

[M. Danson.]

M. T. G. BEYNON

Question n° 713—**M. MacKay:**

1. Quand M. T. G. Beynon de Statistique Canada est-il devenu directeur de la Division des industries manufacturières et primaires, et quand a-t-il quitté ce poste?
2. M. Beynon a-t-il obtenu ce poste par voie de concours et, dans l'affirmative, a) qui étaient les membres du jury de sélection et, dans chaque cas, quels étaient leurs titre, rang et échelle de traitement, b) combien de candidats ont été interviewés, c) combien d'entre eux ont été sélectionnés?
3. Quelle était l'échelle de traitement de ce poste au moment où M. Beynon est entré en fonction à la Division et lorsqu'il a quitté ce poste?
4. a) Quelles enquêtes ont été menées par la Division pendant que M. Beynon en était le directeur et (i) quel était le titre de chaque enquête, la périodicité des cueillettes de données, l'envergure (description des univers et de chaque échantillon et, s'il y a lieu, des industries recensées) (ii) quels sont le titre des publications ou des rapports résultant des enquêtes et leur périodicité, b) a-t-on utilisé des questionnaires pour chaque enquête et, dans l'affirmative et dans chaque cas, (i) les réponses au questionnaire étaient-elles confidentielles, ou leur diffusion restreinte, de quelque autre façon en vertu de la Loi sur la statistique ou des dispositions d'un autre texte réglementaire du gouvernement (ii) quelles étaient les questions posées, c) certaines de ces enquêtes concernaient-elles des (i) fabricants d'automobiles (ii) concessionnaires d'automobiles, d) à titre de directeur de la Division, M. Beynon, était-il autorisé à consulter les réponses à ces questionnaires?
5. M. Beynon a-t-il dû prêter le serment du secret en vertu de la Loi sur la statistique ou des dispositions d'un autre texte réglementaire du gouvernement?
6. Quand M. T. G. Beynon de Statistique Canada est-il devenu directeur de la Division du travail?
7. A-t-il été muté à ce poste sans qu'il y ait de concours et, dans l'affirmative, quels étaient les nom, titre, rang et échelle de traitement de l'administrateur qui a pris cette décision?
8. Quelle était l'échelle de traitement de ce poste au moment où M. Beynon est entré en fonction et le 12 novembre 1976?
9. a) Quelles enquêtes ont été menées par la Division entre l'arrivée de M. Beynon et le 12 novembre 1976 et (i) quels étaient le titre de chaque enquête, la périodicité des cueillettes de données, l'envergure (description des univers et de chaque échantillon et, s'il y a lieu, des industries recensées et autres) (iii) quels sont le titre des publications ou des rapports résultant de ces enquêtes et leur périodicité, b) a-t-on utilisé des questionnaires pour chaque enquête et, dans l'affirmative et dans chaque cas, (i) les réponses au questionnaire étaient-elles confidentielles, ou leur diffusion restreinte, de quelque façon en vertu de la Loi sur la statistique ou des dispositions d'un autre texte réglementaire du gouvernement (ii) quelles étaient les questions posées, c) certaines de ces enquêtes concernaient-elles des (i) fabricants d'automobiles (ii) concessionnaires d'automobiles, d) certaines de ces enquêtes concernaient-elles des concessionnaires de (i) Arnprior (Ont.) (ii) la conurbation d'Ottawa et, dans l'affirmative et dans chaque cas, quel était le titre de l'enquête?
10. Entre le moment où il a été nommé directeur de la Division des industries manufacturières et primaires et le 12 novembre 1976, M. Beynon avait-il accès à des données recueillies par Statistique Canada autres que celles recueillies ou conservées par la Division dont il était (ou est) directeur, et qui étaient confidentielles en vertu de la Loi sur la statistique ou des dispositions de tout autre texte réglementaire du gouvernement et, dans l'affirmative, quelle était la nature de ces données?

(Le document est déposé.)

* * *

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, avant que nous allions plus loin, j'aimerais invoquer le Règlement. Je sais que les modifications à la loi sur le crédit agricole préoccupent fort le ministre de l'Agriculture (M. Whelan), qui est ici présent. Aussi j'aimerais lui transmettre la position de notre critique de l'agriculture, le député d'Elgin (M. Wise), à savoir que s'il accepte de passer à ces modifications, celles-ci pourraient franchir toutes les étapes et nous pourrions en terminer l'étude. La question semble susciter quelque inquiétude, étant donné qu'il faut financer la société. Or nous accordons la plus haute importance à ce projet de loi.